

# ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(99)/ST/115

2 décembre 1999

## DU COMMERCE

(99-5378)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

### ÎLES SALOMON

#### Déclaration de M. Patteson Oti

#### Ministre des affaires étrangères et des relations commerciales

La libéralisation des échanges ne doit pas être une fin en soi. Elle doit avoir pour but final de permettre une croissance économique rapide et un développement durable, qui devraient à leur tour permettre de lutter contre la pauvreté. Des progrès ont certes été enregistrés au cours des dix dernières années pour ce qui est du développement, mais on ne peut pas tout bonnement ignorer le fait que plus de 3 milliards d'hommes - soit la moitié de la population mondiale - vivent toujours dans la pauvreté avec moins de 2 dollars par jour.

La libéralisation des échanges est une arme à double tranchant car elle présente des possibilités pour certains et des risques pour d'autres. Le défi consiste à saisir les possibilités et à minimiser les risques.

Sur le plan positif, la libéralisation des échanges crée des possibilités sans précédent pour ce qui est de générer des richesses et donc d'améliorer la condition humaine. La réduction des obstacles au commerce et le développement des flux de capitaux stimulent la croissance économique. Grâce à la mondialisation des technologies de communication, le transfert rapide des connaissances, des idées et des compétences nous offre d'énormes possibilités d'améliorer la vie de tous.

Sur le plan négatif, il y a bien sûr le sort des 3 milliards d'hommes auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure et qui vivent pour la plupart dans les pays en développement. C'est pour cette moitié de la population mondiale que nous devons, à cette Conférence, nous efforcer de mobiliser les forces de la mondialisation dans le but d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de tous. C'est là le plus grand défi qui se présente à nous.

Nous ne devons pas oublier les engagements que nous avons pris au cours du Cycle d'Uruguay d'améliorer l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux. Ces engagements doivent maintenant être mis en œuvre pour permettre à ces pays de s'intégrer pleinement et véritablement dans le système commercial multilatéral.

À cet égard, il faudrait faire bon accueil à la requête des pays les moins avancés qui souhaitent obtenir un accès accru, en franchise et exempt de contingent pour tous leurs produits à tous les marchés. Les pays les moins avancés, qui sont les plus pauvres parmi les pauvres, ont désespérément besoin d'un tel accès. Celui-ci doit aussi s'accompagner de règles d'origine souples et préférentielles pour permettre à ces pays d'exploiter pleinement leur potentiel commercial. Sinon, les pays les moins avancés se verront encore davantage marginalisés, ce qui n'est simplement pas juste.

Les accords commerciaux régionaux contribuent beaucoup à éviter cette marginalisation. Ils aident les petits États à réaliser des économies d'échelle et préparent leur intégration dans le système commercial multilatéral.

Mais le passage à une économie de marché suppose des coûts d'ajustement. Dans la plupart des pays en développement, en particulier dans les petits États comme le mien, les droits de douane constituent une source importante de recettes publiques. Dans le cas des Îles Salomon, ils assurent 50 pour cent des recettes publiques. Une nouvelle réduction de ces droits obligera les gouvernements à réduire le budget qu'ils consacrent à des secteurs essentiels comme l'éducation, la santé, l'infrastructure. Ce sont là justement les services dont les pauvres ont le plus besoin. Le gouvernement des Îles Salomon a effectivement appliqué ces mesures, aussi douloureuses et coûteuses soient-elles, dans l'espoir qu'elles seront bénéfiques à long terme.

Il est donc indispensable de ménager aux pays en développement une certaine souplesse pour qu'ils puissent déterminer eux-mêmes le calendrier des réductions tarifaires. Une clause de *statu quo*, exigeant de tous les Membres qu'ils ne prennent pas de mesures qui réduiraient l'accès actuel aux marchés des pays ACP, y compris l'accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne, pour une nouvelle période de dix ans constituerait un bel exemple de cette souplesse.

Là où c'est possible, un mécanisme compensant les pertes de recettes dues à la libéralisation devrait aussi être mis en place. Mon gouvernement appuie donc sans réserve la Déclaration des Ministres du commerce des pays ACP, adoptée le 22 octobre 1999, et demande instamment que ses conclusions soient dûment prises en compte dans notre Déclaration.

Mon gouvernement estime que, pour les petits États insulaires, la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay a dans l'ensemble été plutôt lente. Ainsi, l'aide publique au développement (APD) dont ont bénéficié les petits États insulaires a considérablement diminué au cours des cinq dernières années. Selon l'Organisation des Nations Unies, les versements nets au titre de l'aide bilatérale et multilatérale pour ces îles sont tombés de 2,36 milliards de dollars en 1994 à 1,96 milliard de dollars en 1997.

En même temps, les petits États insulaires sont devenus plus vulnérables. La plupart d'entre eux disposent de ressources limitées aussi bien en terres qu'en ressources humaines et financières. Et comme si cela ne suffisait pas, bon nombre de ces pays non seulement se trouvent sur le chemin d'ouragans et de cyclones dévastateurs mais ils seront également les premiers à disparaître si le niveau de la mer monte. Ces problèmes sont largement responsables de leur faible capacité d'offre, de leur haut niveau d'endettement et de la part minime qu'ils occupent dans le commerce mondial.

Les pays concernés doivent donc s'engager à nouveau à stopper la diminution des flux d'aide publique au développement et s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé par l'ONU qui est de 0,7 pour cent du PNB des pays donateurs. Des mesures urgentes sont également nécessaires pour libérer les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits pays insulaires, du fardeau insupportable de la dette. Nous devons aussi soutenir les travaux en cours concernant l'établissement d'un indice de vulnérabilité qui pourrait être largement appliqué et utilisé comme critère pour l'allocation des ressources.

Je suis fermement convaincu qu'une telle aide doit être axée sur le développement humain, la lutte contre la pauvreté et le développement des capacités des pays à participer à ce qui va être un environnement commercial extrêmement concurrentiel. Après tout qui dit libéralisation dit concurrence et si nous ne sommes pas prêts à soutenir la concurrence sur le marché mondial, comment pouvons-nous libéraliser?

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi qu'une économie qui exporte des noix de coco est très différente d'une économie qui exporte des Boeings 747. Tout est dans la capacité ou l'absence de

capacité. Les questions de développement, par exemple l'amélioration de l'accès aux marchés et des capacités des pays en développement du côté de l'offre doivent donc occuper une place essentielle dans le cycle de négociations commerciales du millénaire.

Et si l'on veut que les pays pauvres et vulnérables occupent une place centrale dans les effets du développement, le cycle de négociations doit être ouvert à la participation de tous. Je tiens ici, au nom du Groupe du Fer de lance mélanésien, qui comprend Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et Vanuatu, à demander instamment à tous les Membres de l'OMC qu'ils acceptent l'accession de Vanuatu à l'Organisation aux conditions que ce pays a récemment proposées.

À une réunion informelle du Groupe de travail convoquée à Genève le 18 octobre 1999, Vanuatu, qui fait partie des pays les moins avancés, a présenté une offre complète couvrant tous les aspects; les engagements énoncés dans le Protocole, les consolidations tarifaires, les engagements en matière de soutien agricole et de services. À la suite de cette réunion, Vanuatu a tenu d'autres négociations bilatérales avec les États-Unis, l'Union européenne, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il a maintenant achevé les négociations avec tous les Membres de l'OMC, à l'exception des États-Unis.

L'offre présentée par Vanuatu est exceptionnelle pour un PMA car elle dépasse de loin tous les engagements pris par les pays les moins avancés Membres:

- Vanuatu consolide la totalité de son tarif douanier à deux niveaux généraux, 45 pour cent et 65 pour cent, seules quelques positions étant consolidées à d'autres taux.
- Vanuatu consolide 162 lignes tarifaires à zéro (y compris tous les produits des technologies de l'information) et son droit de douane consolidé moyen est maintenant inférieur à 40 pour cent. (Il n'applique pas d'impôt sur le revenu ni sur les sociétés et tire l'essentiel de ses recettes des droits d'importation et de la TVA.)
- Il consolide tous les autres droits et impositions à zéro.
- Il élimine toutes les mesures non tarifaires qui sont contraires à ses obligations dans le cadre de l'OMC, y compris le régime de licences d'importation.
- Il consolide le soutien interne dans le secteur agricole à des niveaux *de minimis* et a consolidé les subventions à l'exportation à zéro.
- Il prend des engagements horizontaux très améliorés en ce qui concerne les services ainsi que des engagements dans 18 secteurs, environ quatre fois plus que la moyenne des PMA Membres de l'OMC.
- Vanuatu se conformera à toutes les règles de l'OMC à la date de son accession. Il a adopté tous les textes législatifs visant à mettre ses procédures d'évaluation en douane en conformité avec l'Accord en la matière et a élaboré un projet de législation sur les ADPIC qui a été transmis au Groupe de travail; il demande une période de transition de deux ans pour mettre en œuvre ses obligations.

Le Groupe du Fer de lance mélanésien est très préoccupé par le fait que, malgré l'offre exceptionnelle faite par Vanuatu, un Membre de l'OMC continue de faire pression sur un PMA aussi petit et vulnérable pour qu'il accepte des modalités d'accession qui ne tiennent pas compte des nécessités de son développement ni du droit solidement établi des PMA de demander des dispositions transitoires et prenne des engagements "OMC-plus" dépassant de beaucoup ceux qui figurent dans les Accords de l'OMC.

Le Groupe du Fer de lance mélanésien déplore toute initiative visant à forcer Vanuatu à faire de nouvelles concessions qui sont incompatibles avec les besoins de son développement et son statut. Il est d'avis qu'il ne faut pas demander à ce pays d'accéder à l'OMC à ces conditions, car celles-ci auraient des conséquences systémiques pour tous les pays en développement et tous les pays les moins avancés et contribueraient à saper le principe du traitement spécial et différencié dans tout cycle futur de négociations commerciales multilatérales.

Le Groupe du Fer de lance mélanésien demande instamment aux Membres de l'OMC de reconnaître les efforts de Vanuatu et d'accepter maintenant l'accession de ce pays. Nous demandons donc à tous les Membres de l'OMC d'accepter son offre généreuse.

Le Groupe du Fer de lance demande aussi aux Membres de l'OMC de procéder à un réexamen du processus d'accession car il est de plus en plus évident qu'un système reposant simplement sur le pouvoir de négociation, dans lequel une partie, à savoir le requérant, ne peut avoir aucune exigence, est foncièrement imparfait. Le système d'accession actuel qui repose uniquement sur la force n'a pas sa place dans un système commercial multilatéral fondé sur des règles. La faiblesse inhérente du processus d'accession n'est jamais aussi évidente que lorsque le requérant est un PMA. Aussi le Groupe du Fer de lance mélanésien souhaite-t-il s'associer à l'UE (WT/GC/W/153) et au Bangladesh (WT/GC/W/251) qui ont récemment préconisé une approche spéciale accélérée pour l'accession des PMA.

C'est seulement alors que le cycle de négociations pourra être équilibré, dans son contenu et ses résultats. Et c'est seulement alors que nous pourrons entrer avec espoir et confiance dans le nouveau millénaire, dont 29 jours seulement nous séparent.

---